



PRESENTEVILLERS INFO

INONDATIONS

DANS LA NUIT DU 24 AU 25 JUIN 2016

Suite à l'ampleur des dommages matériels constatés ce week-end, la commune va constituer un dossier de demande de reconnaissance à l'état de catastrophe naturelle. Les services de la Préfecture ont communiqué hier soir la procédure à suivre.

Pour ce faire, les foyers sinistrés, qui doivent tout d'abord faire une déclaration de sinistre auprès de leur assurance dans les 5 jours suivant l'événement, doivent également fournir en mairie un état mentionnant leur nom, adresse, liste des dégâts, préciser aussi les circonstances (inondation par ruissellement d'eau de pluie avec coulée de boue), hauteur de l'eau dans la maison et éventuellement photos.

Plus les administrés apporteront de témoignages, plus nous aurons de poids pour appuyer notre demande.

LES TEMOIGNAGES SONT TRES URGENTS.

Par ailleurs, si des personnes ont pris des photos des événements, serait-il possible d'envoyer celles qui montrent le mieux les coulées, les dégâts, en mairie à l'adresse : mairie.presentevillers@wanadoo.fr ? Merci de votre aide.

Courage à tous.
